

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
COMMUNE DE THÉNEZAY

SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2012.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

EN
EXERCICE :
13

PRÉSENTS
: 12

POUVOIRS
: /

VOTANTS
: 12

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
Le dix avril, à vingt heures trente minutes,

le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de THÉNEZAY, dûment convoqué,
s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Madame Véronique CORNUAULT, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 5 avril 2012.

PRÉSENTS: Mme CORNUAULT Véronique (Maire), M. PINEAU Jean-Louis, M. PROUST Jacky,
Mme DAVault Joëlle, M. DEJONCKHEERE Thierry (Adjoints), M. LÉON Jean-Jacques,
M. PASQUIER Thierry, Mme NOIRAUlt Danielle, M. SAIVRES Jean-François,
M. BAUDOUIN Jean-Paul, Mme PROUST-FLORISSON Gaëlle, M. BOITARD Steve.

Absente excusée : Mme BLAIS Angéline.

Mme Danielle NOIRAUlt a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Séance budgétaire 2012 :
 - *Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2011 (budget principal et budgets annexes),
 - *Présentation et vote des budgets primitifs 2012 (budget principal et budgets annexes).
- Fiscalité directe locale 2012.
- Subvention de fonctionnement 2012 à l'école Marie-Antoine.
- Demande de subvention formulée par l'école maternelle « Augustine FOUILLÉE ».
- Animation musicale marché hebdomadaire : Adoption contrat SACEM (Année 2012).
- Programme d'actions éducatives locales – année 2011-2012 : Précision apportée sur une activité (école Marie-Antoine).
- Aménagement chaufferie Mairie : avis technique à demander dans le cadre de la présentation du dossier de demande de permis de construire.
- Consultation réseau éclairage public : Modification apportée à la délibération du 09.11.2011 portant sur le lancement de consultation et infos financement.
- Remplacement batteries standard téléphonique Mairie : Adoption proposition AXIANS ALCATEL.
- Questions et infos diverses (restitution du PAVE, projet de construction d'un nouveau centre de secours, « Pedibus » espace enfance-jeunesse/écoles, réunion avec les présidents d'associations, journée NATUR'AGIR 2012, maintien des deux classes à l'école maternelle « Augustine FOUILLÉE », rallye «2CV du Poitou », conseils d'écoles, réunion avec les professionnels locaux SANTÉ, etc.).
- Comptes-rendus des réunions de commissions, des comités consultatifs et du conseil communautaire.

Madame Le Maire ouvre la séance et demande aux Conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler ou questions à poser, portant sur le compte-rendu de la séance du 12 mars dernier.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et les conseillers procèdent à sa signature. Madame le Maire entame alors l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :
ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2011
ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2012.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions prises, le 29 mars dernier, lors de la réunion de préparation budgétaire 2012. Les inscriptions prévues en dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget principal n'ont subi aucune modification,

cette section atteignant un montant de 1.558.323,85 € (du côté dépenses, le montant inscrit au compte 023 pour virement à la section d'investissement, s'élève à 310.393,85 €).

Une présentation simultanée de l'ensemble des comptes administratifs de l'exercice 2011 et des propositions émises, au titre des budgets 2012, est effectuée, chapitre par chapitre, et tant en ce qui concerne le budget principal que les trois budgets annexes (Lotissement des Chênes – Locations soumises à T.V.A. et Z.A.), par Claudine SAUVIGNON, agent chargé de la comptabilité).

En ce qui concerne les comptes administratifs 2011, les résultats sont les suivants :

C.A. 2011	Budget principal	Budget annexe Lotissement des Chênes	Budget annexe Z.A.	Budget annexe Locations soumises à TVA
INVESTISSEMENT				
Solde d'exécution reporté (+ ou -)	- 218 457,62	0	0	0
Recettes réalisées	842 723,93	246 217,63	49 044,95	0
Dépenses réalisées	817 996,75	246 217,63	49 044,95	0
Résultat de l'exercice	24 727,18	0	0	0
Solde d'exécution N+1	- 193 730,44	0	0	0
Restes à réaliser recettes	11 000,00	0	0	0
Restes à réaliser dépenses	30 423,59	0	0	0
Besoin de financement	- 213 154,03	0	0	0
FONCTIONNEMENT				
Résultat antérieur reporté	105 604 ,48	0	0	2 406,45
Recettes réalisées	1 555 426,11	197 329,81	49 044,95	7 286,84
Dépenses réalisées	1 218 441,71	197329,81	49 044,95	2 790,79
Résultat de l'exercice	336 984,40	0	0	4 496,05
Résultat à affecter	442 588,88	0	0	6 902,50
Affectation en réserves (compte 1068 au budget N+1)	213 154,03	0	0	0
Report en fonctionnement (compte 002 du budget N+1)	229 434,85	0	0	6 902,50

Les budgets primitifs établis au titre de l'exercice 2012 présentent les montants suivants :

	Budget principal	Lotissement des Chênes	Locations Soumises à TVA	Z.A.
Montant total section fonctionnement	1 558 323,85	198 500,09	13 990,50	49.044,95
Montant total section d'investissement	919 236,03	227 659,09	/	49.044,95

Le Conseil municipal prend ensuite connaissance de l'ensemble des inscriptions prévues en section d'investissement du budget principal de l'exercice 2012 (détail selon tableau joint en annexe).

Madame le Maire se retire de la séance et sous la présidence de Jean-Paul BAUDOUIN, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal, par vote à main levée, adopte, à l'unanimité, l'ensemble des comptes administratifs 2011 (budget principal et budgets annexes).

Puis, sous la présidence de Madame le Maire, le Conseil municipal procède au vote des quatre budgets établis au titre de l'année 2012 (budget principal et budgets annexes étant tous adoptés à l'unanimité).

D 30-2012 : FISCALITÉ 2012 : TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Au terme d'une présentation effectuée par Madame le Maire, portant sur :

-les taux d'imposition et bases prévisionnelles notifiés au titre de l'année 2012 (selon état n° 1259 COM – FDL 2012),

-le détail des diverses allocations compensatrices et notamment celui des taxes s'ajoutant à la CFE 2012 (Taxe additionnelle FNB, produit des IFR, produit de la CVAE, DCRT, versement GIR),

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

-DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas modifier, en 2012, les taux d'imposition des quatre taxes directes locales.

Les quatre taux appliqués au titre de l'année 2012 seront donc les suivants:

-Taxe d'habitation	: 18,94
-Taxe foncière (bâti)	: 15,77
-Taxe foncière (non bâti)	: 52,78
-CFE	: 18,46

D 31-2012 : SUBVENTION ÉCOLE MARIE-ANTOINE (ANNÉE 2012).

Sur proposition de Madame le Maire et considérant le calcul effectué dans le cadre de la préparation budgétaire 2012, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-DIT qu'il y a lieu de verser à l'école Marie-Antoine une subvention d'un montant de 50.500,00 euros au titre de l'année 2012,

-RAPPELLE que cette subvention donnera lieu, comme chaque année, à quatre versements à raison d'1/4 du montant total attribué : le premier, dès que le budget sera exécutoire, le 2^{ème} à la date du 15 juin, le 3^{ème} à la date du 15 septembre, le 4^{ème} à la date du 15 décembre.

-PRÉCISE que les crédits nécessaires au mandatement de cette subvention sont inscrits au compte 6574 du budget principal – exercice 2012 (montant global inscrit : 61.500,00 euros)

D 33-2012 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ÉCOLE MATERNELLE AUGUSTINE FOUILLÉE

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention qui lui est adressée, le 21 février 2012, par l'équipe enseignante de l'école maternelle Augustine FOUILLÉE, en vue d'attribution d'une subvention de la Commune dans le cadre du financement d'une sortie pédagogique prévue au château de Saint Mesmin , et ce, afin de finaliser le projet de l'école sur le moyen-âge.

Cette subvention est sollicitée à raison d'un montant de 380 €, correspondant aux frais de transport des enfants domiciliés à THÉNEZAY.

Invité à se prononcer sur cette demande, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Décide d'accorder à l'école maternelle « Augustine FOUILLÉE » la subvention sollicitée à raison de 380,00 €, qui contribuera au financement de la sortie pédagogique prévue au château de Saint Mesmin,

-Précise que le mandatement de cette somme sera opéré à partir des crédits inscrits au compte 6574 du budget principal de l'exercice 2012.

D 34-2012 : SONORISATION DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE : ADOPTION DU CONTRAT GÉNÉRAL DE REPRÉSENTATION SACEM

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la sonorisation musicale assurée le dimanche matin, Place de l'Hôtel de Ville, pendant le déroulement du marché hebdomadaire, s'effectue dans le cadre des dispositions arrêtées au terme d'un contrat annuel passé avec la SACEM (Délégation de POITIERS), puis elle présente la proposition de contrat général de représentation que la SACEM vient de transmettre au titre de l'année 2012.

Après avoir pris connaissance de ce texte et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

-Adopte ce contrat en l'intégralité de ses dispositions et autorise Madame le Maire à le signer,
-Précise que le mandatement de la dépense correspondante (soit 143.85 € T.T.C.) sera opéré à partir des crédits inscrits au compte 6232 du budget principal de l'exercice 2012.

**D 35-2012 : PROGRAMME D'ACTION ÉDUCATIVE SCOLAIRE 2011-2012:
MODIFICATION APPORTÉE À UNE ACTIVITÉ (ECOLE MARIE ANTOINE).**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération prise lors de la séance du 4 octobre 2011 pour adoption du programme global d'action éducative scolaire de l'année 2011-2012.

Au nombre des actions prévues pour l'école Marie-Antoine, se trouvait une activité "création d'un théâtre de marionnettes " avec, pour intervenant: M. Francky KEBAILI, (cette activité présentant un coût de 800,00 €).

Madame le Maire précise que l'intervenant avec lequel l'école doit réaliser cette activité est la Compagnie des Dix Doigts – 38, chemin du Parc à Fourrage – 86000 POITIERS (M. Francky KEBAILI étant l'artiste intervenant pour le compte de la Compagnie des Dix Doigts).

Le Conseil municipal prend note de cette modification purement formelle (la nature de l'activité prévue ainsi que son coût restant conformes à ce qui était prévu) et autorise Madame le Maire à signer, si nécessaire, le contrat lié à cette activité.

D 36-2012 : PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'UNE CHAUFFERIE (SITE MAIRIE - CENTRE MÉDICO SOCIAL - BIBLIOTHÈQUE) : AVIS TECHNIQUE SUR LE PROJET

Madame le Maire et Jean-Louis PINEAU, Adjoint chargé des bâtiments communaux, informent le Conseil municipal de la nécessité de produire un avis technique considéré sous l'aspect « sécurité des personnes contre l'incendie », dans le cadre de la régularisation du dossier de demande de permis de construire portant sur le projet d'aménagement de la chaufferie desservant le site Mairie – centre médico social – bibliothèque.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Dit qu'il y a lieu de consulter plusieurs cabinets d'études en vue d'assurer cette mission,
- Confie à Madame le Maire le soin d'effectuer le choix du cabinet à retenir et l'autorise à signer tous documents nécessaires,
- Précise que la dépense correspondante fera l'objet d'une prise en charge à partir des crédits inscrits au compte 2031 – opération 0017 du budget principal 2012.

D 37-2012 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR MISE EN SÉCURITÉ, ENTRETIEN, MAINTENANCE ET DÉPANNAGE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Sur proposition de Madame le Maire, laquelle rappelle au Conseil municipal sa décision prise lors de la séance du 9 novembre 2011 en vue du lancement d'une consultation permettant la passation d'un MAPA pour la mise en sécurité, l'entretien, la maintenance et les dépannages du parc d'éclairage public en place dans la Commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, précise:

- que ce marché sera passé en vertu des dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics ainsi que des dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics (marchés à bons de commandes) pour une durée de 3 années à compter de la date de sa signature,
- qu'au cahier des charges de la consultation sera ajoutée une possibilité d'assistance apportée à la Commune dans le cadre de projets de travaux nouveaux (travaux d'investissement),

-que Madame le Maire est habilitée à signer le marché avec l'entreprise qui apparaîtra, à l'issue de la consultation et de l'examen des offres devant être opéré avec le comité désigné par délibération du 9 novembre 2011 (composé de Messieurs Jacky PROUST, Thierry PASQUIER et Jean-Jacques LÉON), avoir présenté la meilleure proposition au regard du cahier des charges défini par la Commune.

(A titre d'information, Madame le Maire précise que le SIEDS a décidé de participer au financement de ce type d'opération en accordant aux Communes deux aides différentes :

-une subvention au titre des travaux de mise en sécurité, à raison de 70% du montant d'une dépense plafonnée à 20.000 € H.T.,

-une aide forfaitaire d'un montant de 70 € par point lumineux en support commun donnant lieu à un remplacement).

D 38-2012 : STANDARD TÉLÉPHONIQUE DE LA MAIRIE: REMPLACEMENT DE BATTERIES

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la réception de la proposition de la Sté AXIANS – Pôle République III – 21, rue Claude Berthollet – 86000 POITIERS, en vue du remplacement des batteries équipant l'installation téléphonique ALCATEL 4200E, mise en place dans les locaux de la Mairie (ces batteries, dont la durée de vie moyenne est estimée à trois ans, assurent une continuité de fonctionnement en cas de coupure secteur et le dernier remplacement opéré est intervenu en 2006).

L'intervention proposée présente un coût (remisé) de 208,33 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, formule un accord pour la réalisation de cette intervention et autorise Madame le Maire à signer la proposition financière correspondante.

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

*Restitution du P.A.V.E. : Le cabinet EGIS a présenté le document au comité de pilotage, le 30 mars dernier (à noter que si l'établissement de ce document s'avère obligatoire, les travaux ne le sont pas, du moins pour le moment).

Madame le Maire suggère que le comité de pilotage local se réunisse désormais, régulièrement, autour de ce document afin de définir les actions, des plus simples aux plus lourdes, pouvant être mises en place secteur par secteur et qu'il fasse également le point, de temps à autre, sur ce qui aura été réalisé.

*Construction d'un nouveau Centre de Secours: Par correspondance en date du 26 mars 2012, le Président du Conseil d'Administration du SDIS signale que lors de la séance du 19 mars 2012, les membres du Conseil d'Administration se sont prononcés sur le plan de construction et de réhabilitation des centres de secours du Département au cours des cinq prochaines années. La construction d'un nouveau centre à THÉNEZAY a été inscrite comme prioritaire. Cette

opération a été programmée sur l'exercice 2012 avec lancement effectif des travaux courant 2013.

Le coût d'objectif s'élève à 800 000 € TTC. Le principe de financement retenu repose sur des financements croisés de la part des différents partenaires concernés : 20% à la charge du Département, 20% à la charge des Communes défendues en premier appel (7 Communes dans notre secteur et, sous réserve de vérification, plusieurs Communes de la Vienne), 32% à la charge du SDIS et apport, par la Commune siège, d'un capital correspondant à la valeur estimée de l'ancien centre de secours. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDIS, sachant que la Commune siège doit mettre un terrain viabilisé à disposition.

Considérant la lourdeur du projet au plan financier, Madame le Maire a demandé l'organisation d'une réunion de travail regroupant l'ensemble des partenaires concernés.

*Transport des enfants des écoles à l'espace enfance-jeunesse: Un "pédibus", organisé par l'association "Familles Rurales", avec accompagnement assuré conjointement entre des agents de l'association et des agents communaux, permettra d'assurer les déplacements des enfants entre les écoles et l'espace enfance-jeunesse.

Gaëlle PROUST-FLORISSON demande si la réception des travaux de construction de la structure a été prononcée et précise qu'on lui a signalé une insuffisance de propreté des locaux. Madame le Maire répond que cette réception des locaux a effectivement été réalisée avec l'architecte et l'élu communautaire référent (M. Lucien JOLIVOT), qu'elle a été prononcée avec quelques réserves et, qu'à l'heure actuelle, les services communautaires (Michelle SERVANT) gèrent l'organisation des dernières tâches à accomplir avant l'ouverture des locaux (qui interviendra le 23 avril, pour le centre de loisirs, et, au retour des vacances, pour la crèche halte garderie). A noter que le Dr STREZLEC (Conseil Général) se rendra sur place pour l'ouverture des locaux.

*Réunion avec les Présidents d'associations: Joëlle DAVAULT signale que 13 Présidents (sur 29 invités) ont participé à la récente réunion organisée sur le thème de la "Journée des Associations 2012". Un choix a été effectué pour la date du 8 septembre prochain (sous réserve de possibilité d'organisation avec le concours de l'association EPAT). Un courrier va être transmis aux associations absentes afin de connaître leurs souhaits éventuels et une nouvelle réunion, prévue le 15 mai prochain, permettra de faire le point et d'enchaîner sur la question.

*Journées NATUR'AGIR 2012: Les deux journées, très intéressantes, se sont déroulées conformément au programme prévu. On regrette toutefois un manque de participation du côté public.

*École maternelle Augustine FOUILLÉE: le Conseil Départemental de l'Education Nationale a décidé (au cours de sa réunion du 30 mars dernier) d'abandonner son projet initial de fermeture de l'une des deux classes de l'école maternelle. Toutefois, par correspondance du 3 avril, le Directeur départemental de l'Éducation Nationale laisse entendre que si satisfaction a pu être donnée à ce jour, force est de constater que les effectifs scolarisés à THÉNEZAY baissent régulièrement et qu'il ne pourra continuer à prendre en compte une moyenne d'une quinzaine d'élèves par classe en école maternelle. La fermeture semble donc, à court terme, inéluctable. Il s'avère donc nécessaire de réfléchir dès maintenant à une fusion entre les écoles maternelle et élémentaire.

*Rallye des 2CV du Poitou: l'association « Les 2CV du Poitou » organisera, le samedi 5 mai prochain, une randonnée dont le circuit traverse la Commune de THÉNEZAY (secteurs concernés : Puysan, La Challerie, Laurière, la Grande Forêt et les Hommes).

*Conseils d'écoles (Exposé de Thierry DEJONCKHEERE)

-École maternelle Augustine FOUILLÉE : le conseil d'école s'est réuni le 20 mars dernier. Les points abordés ont été les suivants : information sur le maintien des deux classes, rappel des effectifs d'enfants (20 et 26), projet pédagogique sur le thème du moyen-âge avec sortie, prévue le 29 mai, au château de Saint Mesmin (projet pour lequel une subvention a été demandée à la Commune), sortie cinéma, fabrication de pain (le 2 avril), fête des écoles prévue le 23 juin, activité sportive avec l'école Jules Ferry de PARTHENAY, visites bibliothèque (10 avril) et exposition de dessins et peintures en Mairie, activité musique (26 mars) pour la moyenne section (découverte instruments, rythme), danses traditionnelles avec « Les Gens de CHERVES » et représentation prévue le 13 avril, à 20 h 30 à la salle des fêtes, rencontre USEP prévue le 8 juin à LA FERRIÈRE, activité sécurité routière (sécurité des piétons).

Le point a également été fait sur des travaux réalisés ou à réaliser : tontes pelouses, entretien bac à sable, recharge en matériaux autour de la structure de jeux, abri vélos (porte), révision consignes évacuation incendie liées au fonctionnement, bientôt effectif, de la structure enfance-jeunesse et mise à disposition de clé par la Communauté de Communes pour ouverture d'un accès.

-École primaire Germain RALLON : Au cours du dernier conseil, qui a eu lieu le 30 mars, ont été évoquées les questions suivantes : nomination d'une institutrice remplaçante (Mme Agnès BALOGE), participation de l'école à l'opération « pièces jaunes », organisation d'une « chasse aux œufs », avant les vacances de Pâques, dans l'Espace Rondier, projet d'organisation de 10 séances piscine, organisation d'une liaison grande section maternelle avec classe CP, intervention d'une infirmière pour une information santé bucco-dentaire, participation des classes CM1 et CM2 à la Journée NATUR'AGIR (avec visite du parc éolien du ROCHEREAU), activité sécurité routière, danses traditionnelles avec « Les Gens de CHERVES » et représentation prévue le 13 avril, à 20 h 30 à la salle des fêtes, activité chants du moyen-âge, sortie à CHINON (le 15 mars), prévision de sortie (le 22 mai) au château de Saint Mesmin, gestion coopérative scolaire, installation (en réseau) des 6 ordinateurs attribués par le Conseil général, évaluation scolaire prévue (au plan national) du 21 au 25 mai , etc.

*Réunion des professionnels locaux de la santé : ces derniers ont été récemment réunis pour une présentation des résultats de l'enquête locale menée sur le thème de la santé. L'analyse des remarques et souhaits exprimés par la population a conduit le groupe à la prise de conscience d'une réelle, et urgente, nécessité de se diriger vers un projet d'aménagement de maison de santé.

La question de la date exacte du départ en retraite de l'un des trois médecins exerçant à THÉNEZAY reste posée mais il apparaît évident, pour la Commune, que des dispositions doivent être prises dès maintenant pour favoriser l'installation de nouveaux médecins.

Par ailleurs, Emmanuel GAUVIN (Ostéopathe) a exprimé le souhait de pouvoir acquérir un local lui permettant de poursuivre son activité à THÉNEZAY. Madame le Maire, observant que son éloignement de l'Espace Rondier serait incohérent dans la perspective d'un regroupement des professionnels sur ce site, lui a proposé l'acquisition du local situé entre l'immeuble n° 8 (Poste) et la propriété de Madame CIR. Une visite des locaux a été organisée et M. GAUVIN a semblé intéressé. Si une cession devait être envisagée, il conviendrait de déterminer un prix (Jean-Jacques LÉON et Gaëlle PROUST-FLORISSON étant invités à visiter le local pour une estimation). Il faudrait également définir, avec M. GAUVIN, les dispositions à prendre quant aux travaux de rénovation extérieure afin d'assurer une cohérence avec le programme global de réaménagement que la Commune se propose de réaliser.

*Election du président de la République (22 avril 2012) : il manque un(e) élu(e) pour le créneau horaire 12 h – 14 h au bureau de vote n° 2. Thierry PASQUIER propose son inscription.

COMPTES RENDUS RÉUNIONS DES COMITÉS CONSULTATIFS

-Bâtiments (Exposé de Jean-Louis PINEAU)

Le comité vient de se réunir le 4 avril et s'est penché sur les questions suivantes : nettoyage de crépis et façades avec premières interventions à la bibliothèque et à la Cité Rondier (le produit utilisé est toutefois apparu très corrosif), chauffage des locaux de l'école maternelle Augustine FOUILLÉE à partir de la chaudière collective aménagée à l'espace enfance-jeunesse, réalisation de la défense incendie prévue dans le secteur du Fief Pousson pour desserte de l'EHPAD et protection des habitants du secteur, réparation d'un battant de cloche à l'église, travaux d'aménagement de la salle Michel BONNET (projet d'achat de tables et chaises), entretien de la chaudière mairie (un devis ayant été demandé à la Sté AUGER) et premier bilan comparatif consommations et coût fuel+électricité/granulés bois, projet de démolition de l'ancienne école et (sous réserve ?) du bâtiment situé dans la rue de Saint Martin (précédemment occupé par la Communauté de Communes), etc.

Quelques dates à retenir :

-Vendredi 13 avril à 14 h 30 : réunion en Mairie avec le SDIS pour présentation d'une possibilité de réalisation de PCS (M. Francis DECOUT, Maire de LA FERRIÈRE, participera à cette rencontre).

-Lundi 16 avril : vernissage d'une nouvelle exposition de peintures en Mairie.

-Vendredi 20 avril : la bibliothèque municipale accueillera un auteur (à 10 heures) pour une conférence.

-Jeudi 10 mai à 20h 30 : prochaine séance de conseil municipal.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 45.